Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 137 (2016)
Heft: 11-12

Rubrik: Apisuisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La santé des abeilles : impact de l'utilisation de pesticides

Article publié dans la Schweizerische Bienen-Zeitung 11-2016

ROBERT SIEBER, MÜNCHENSTEIN (robert.sieber@VDRB.ch)
Traduit de l'allemand par Sarah Gerster

Les représentants des trois associations VDRB, SAR et STA ont rédigé une prise de position au nom d'apisuisse à propos du « plan d'action [national] visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires »

Tiana Angelina Moser lors d'une intervention au Conseil National. (Photo : http://www.tianamoser.ch/politik/nationalrat.html)

Dans son postulat du 16 mars 2012 (12.3299), la Conseillère Nationale Tiana Angelina Moser (Vert'libéraux Zürich) a appelé le Conseil Fédéral à examiner si et sous quelle forme un plan d'action national visant la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires (PPh) est nécessaire afin d'assurer la réduction de l'exposition aux pesticides en Suisse. Au sein de l'Union Européenne, la directive 2009/128/CE exigeait déjà en 2009 que les Etats-Membres transmettent leurs plans d'action nationaux en vue d'une utilisation durable des pesticides à la Commission européenne au plus tard jusqu'au 14 décembre 2012. Cette directive européenne vise à « réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et d'encourager l'élaboration et l'introduction de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et de méthodes ou de techniques de substitution en vue de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides ».

Selon l'organisation *Vision Landwirtschaft*, la Suisse est donc « l'un des derniers pays d'Europe à développer une utilisation plus durable des pesticides ». Certes pas de quoi pavoiser, mais il s'agit aussi d'une chance de profiter des expériences faites par les autres pays (voir la prise de position dans la revue SBZ 08/2016, p. 47).

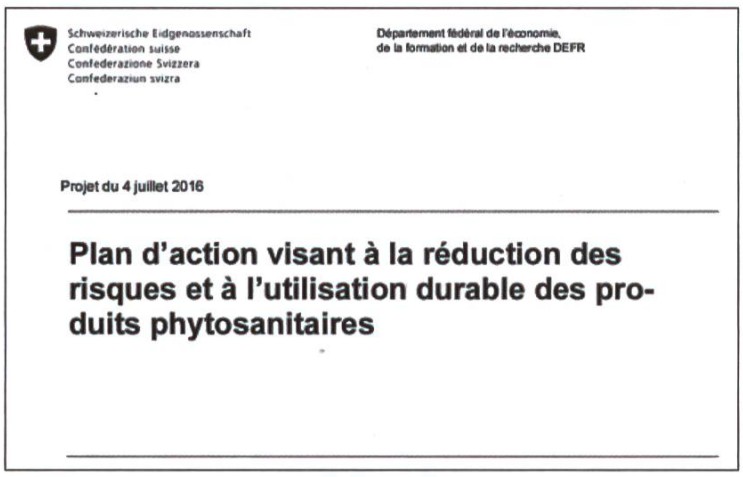

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Projet du 4 juillet 2016

Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires

Ebauche de 75 pages du « plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des PPh ».

En réponse au postulat Moser, le Conseil Fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la for-

mation et de la recherche (DEFR) d'élaborer un plan d'action national visant la réduction des risques et l'utilisation durable des PPh. Ce plan d'action devait être réalisé en coopération avec le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) avant fin 2016.

Le 4 juillet 2016, les différents groupes de travail de la Confédération ont présenté un aperçu très complet, résumant l'ensemble des mesures déjà prises et proposées. La mise en œuvre du plan d'action « permettra de réduire de moitié les risques qu'impliquent actuellement les PPh et de renforcer les principes de durabilité dans l'utilisation de ces produits ». La réalisation doit être vérifiée avec des étapes concrètes. Le rapport expose les quatre axes suivants :

1. Réduire de façon ciblée les risques actuels
2. Tirer parti du potentiel de réduction des applications de PPh et de leurs émissions indépendamment du risque
3. Mettre au point de nouvelles manières permettant de réduire le nombre d'applications de PPh ainsi que leurs émissions
4. Mieux connaître les effets indésirables des PPh.

En résumé, les organismes fédéraux proposent de réduire les risques liés aux PPh en diminuant et limitant leur utilisation, ainsi qu'en baissant leurs émissions de 50 % d'ici 2026 par rapport à la période 2012-2015. En outre, l'utilisation de PPh présentant un potentiel de risque particulier devra être réduite de 30 %. Les émissions de PPh dues aux applications restantes seront réduites de 25 % pendant cette même période.

Ce rapport fait l'objet d'une procédure de consultation auprès des milieux intéressés, notamment apisuisse. Sous la direction du futur président de la VDRB, Mathias Götti, les représentants des trois associations (VDRB, SAR et STA) ont élaboré une prise de position au nom du président d'apisuisse, le Conseiller National Bernhard Guhl. Dans cet argumentaire déposé en octobre 2016, apisuisse exige des mesures efficaces pour protéger les abeilles des pesticides.

Une traduction de l'introduction de cette prise de position se trouve sur les pages suivantes.

Le rapport complet des offices fédéraux est disponible sur le site de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG (https://www.ofag.admin.ch). La prise de position complète d'apisuisse (en allemand) peut être téléchargée du site de la VDRB (www.vdrb.ch).

Prise de position d'apisuisse à propos du « plan d'action [national] visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires »

Mesdames, Messieurs,

apisuisse est l'organisation faîtière des trois associations VDRB (Verein deutschschweizerischer und rätoromanischer Bienenfreunde), SAR (Société Romande d'Apiculture) et STA (Società Ticinese di Apicoltura). apisuisse représente non seulement les intérêts d'environ 17'000 apicultrices et apiculteurs en Suisse, mais également les intérêts des abeilles mellifères

dont ces personnes prennent soin. Nous accordons donc une importance particulière à prendre position au sujet de ce plan d'action.

Notre prise de position concerne principalement l'abeille mellifère. Les abeilles sauvages et d'autres insectes pollinisateurs bénéficieront pourtant également des mesures essentielles pour le bien des abeilles mellifères. Dans le domaine des pesticides, de nombreuses études ont montré que les abeilles sauvages sont d'ailleurs encore plus touchées par des effets indésirables de ces produits que les abeilles mellifères.

Grâce à leur travail de pollinisation, les abeilles jouent un rôle primordial pour l'alimentation humaine et animale, ainsi que pour la conservation de la biodiversité végétale. Les abeilles volant de fleur en fleur pour recueillir du nectar et du pollen, elles entrent en contact avec tous les pesticides utilisés pour traiter les plantes. Les abeilles sont donc souvent considérées comme des indicateurs environnementaux, ou bio-indicateurs pour cette raison. Si les abeilles sont menacées, cela signifie aussi que l'équilibre est rompu dans notre environnement.

La menace qui pèse sur nos abeilles n'a pas besoin d'être détaillée ici. De nombreux facteurs contribuent au problème, telles les maladies bactériennes du couvain, le parasite varroa importé en Suisse il y a quelques dizaines d'années, ou l'approvisionnement alimentaire insuffisant – les abeilles ont faim ou manquent de diversité de pollens – comme conséquence de l'agriculture intensive. La menace supplémentaire que représentent les pesticides a longtemps été sous-estimée. En effet, la mort immédiate d'abeilles suite à un empoisonnement (aigu) ne représente qu'une partie du problème. D'innombrables publications scientifiques ont récemment démontré irréfutablement que, pour les abeilles, les effets sublétaux des pesticides qui nuisent durablement à la santé des abeilles jouent un rôle important. Certains insecticides très puissants du groupe des néonicotinoïdes sont particulièrement problématiques, car ils se distinguent par une forte toxicité pour les abeilles. D'autres substances, bien que considérées non toxiques pour les abeilles en soi, présentent de grands risques quand elles agissent en combinaison avec d'autres produits (synergie). En résumé, les résultats de recherches récentes démontrent de nouveaux effets indésirables des pesticides sur les abeilles. Ces effets n'ont pas été pris en compte lors de l'accréditation de ces produits.

Selon la culture, les frais pour les pesticides ne représentent qu'une petite partie des coûts de production. Il s'agit souvent d'un pourcentage peu élevé à deux chiffres (AGRIDEA, REFLEX 2015 « Betriebswirtschaftliche Datensammlung ») et, souvent, ces coûts sont inférieurs à ceux d'autres méthodes de lutte. Pour cette raison, il n'y a pas d'incitation particulière à renoncer à l'utilisation de produits chimiques de synthèse. Nous sommes d'avis que, dans notre monde dominé par l'argent, seule une taxe d'incitation a un impact durable. Ceci sera d'autant plus le cas si l'argent ainsi obtenu est réservé à la recherche et au développement de solutions alternatives. Par ailleurs, il est incompréhensible pour nous que les pesticides ne soient taxés qu'au taux réduit de TVA. Une augmentation de ce taux pourrait se faire très rapidement et ces fonds supplémentaires utilisés pour soutenir des approches alternatives, ou pour compenser des quantités de production inférieures.

Les abeilles produisent un aliment très apprécié par les humains, le miel. Lorsque les abeilles butinent des fleurs de plantes traitées aux pesticides – ceci est également valable pour les

pesticides administrés par voie systémique – elles apportent ces impuretés dans la ruche avec le nectar et le pollen. Ces pesticides sont alors non seulement présents dans le cycle d'alimentation de la colonie, mais ils peuvent également être présents comme impuretés dans le miel et autres produits de la ruche (p. ex. accumulation dans le pollen).

Il est extrêmement réjouissant que de nombreux experts de la Confédération, des cantons et de la recherche se soient intensément penchés sur cette problématique lors de l'élaboration du plan d'action. Cependant, nous sommes confrontés ici à une question fondamentale : pourquoi devrait-on accorder plus de chances de succès à ce plan d'action qu'aux efforts précédents ? Le concept de lutte intégrée développé dans les années 1970 comprend déjà les éléments essentiels d'une utilisation réservée de pesticides : le contrôle des parasites par des produits chimiques de synthèse ne devrait se faire qu'en dernier recours. Les idées et concepts proposés sont bons, mais il manque la volonté de fixer des objectifs quantifiables, de définir la façon dont les concepts sont mis en œuvre efficacement et de spécifier des mesures à prendre si ces objectifs ne sont pas atteints dans un lapse de temps défini.

Comme porte-parole de nos abeilles, nous exigeons les mesures suivantes qui ne figurent que partiellement dans le plan d'action :

- Aucun nouveau pesticide ne doit être autorisé avant que des méthodes reconnues au plan international pour évaluer les effets sublétaux et chroniques (notamment suite à une administration systémique) des produits ne soient disponibles. Cela concerne également l'utilisation combinée de plusieurs pesticides. De plus, les effets de tous les produits actuellement autorisés devront être vérifiés.
- L'utilisation de trois néonicotinoïdes particulièrement toxiques pour les abeilles (imidaclopride, thiaméthoxame et clothianidine), pour lesquels un moratoire temporaire est en vigueur pour certaines applications, est à interdire de manière globale.
- L'utilisation de pesticides agissant de manière systémique devrait être autorisée uniquement pour des plantes qui ne font pas partie de la flore mellifère.
- Dans des cultures butinées par les abeilles, les pesticides doivent être appliqués en dehors des heures de vol des abeilles.

Par sa couverture et son champ d'activité, l'agriculture suisse est très proche de nous. En principe, nous pensons que l'utilisation de produits chimiques de synthèse comme pesticides devrait être évitée. Nous sommes convaincus que ce plan d'action peut présenter une grande opportunité pour tout le monde.

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position au sujet du plan d'action. Nous souhaitons que des mesures soient mises en œuvre rapidement et efficacement, de sorte que nos enfants puissent continuer de profiter des va-et-vient assidus de nos abeilles.